

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 2 avril 2013

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Maire.

Etaient présents : G. MAURIN - F. LE SOURD - M. KUNG - E. MALAVALLON
E. BLONDET - JP. DUVAUX - C. FRAMMERY - S. RANGOD
(ADJOINTS) - JF. PATRIARCA - A. BOYER - D. TSHITUNGI
F. PHILIPPON - D. FLOCH - I. PEZZONI - S. VEYRAT - S. RAVOT
A. GONZALEZ - C. FLEUTRE - JC. CHARLIER - B. CHAUVET

Absents excusés : H. PINIER (procuration à A. GONZALEZ) - Y. BASSET
C. SAINTE-CROIX - N. DONGOIS (procuration à F. LE SOURD)
J. PILS (procuration à S. VEYRAT) - E. IMOBERSTEG (procuration à
B. CHAUVET) - P. BARMETTLER (procuration à JC. CHARLIER)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire demande l'ajout d'un point divers portant sur une motion relative à la liaison RD35/RD1005 : il propose que le conseil municipal, après avoir été informé de la délibération votée lors de la séance du 28 mars 2013 de la CCPG (point 13, liaison routière RD35/RD1005), demande que cette délibération soit retirée. En effet, le SCoT en vigueur demandait un tracé « empruntant au maximum les voies existantes », or le tracé dit 4, voté par une majorité de délégués de la CCPG, n'emprunte aucunement les voies existantes et ne répond donc pas à l'exigence formulée par le SCoT.

Le tracé 4 sera présenté et commenté au conseil municipal en vue de délibérer.

Compte tenu de cet ajout, l'ordre du jour suivant est approuvé :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 12/03/2013
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- ECOLE SAINT-VINCENT :
 - A. CONVENTION
 - B. PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNEE SCOLAIRE 2011-2012
- FINANCES
 - A. BUDGET GENERAL 2013 : DECISION MODIFICATIVE N° 1
 - B. SUBVENTIONS
- MODIFICATION N° 2 DU PLU : APPROBATION
- PENALITES POUR RETARD DE PAIEMENT : DEMANDE REMISE GRACIEUSE
- TRAVAUX RESEAU D'EAUX PLUVIALES CHEMIN DE LA GARENNE :
AUTORISATION DE PASSAGE ET ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE
- CARREFOUR DE VESEGNIN : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'AIN

- COMITE TECHNIQUE :
 - A. INSTITUTION ET COMPOSITION
 - B. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE
- CONVENTION UNIRESO : OFFRE PROMOTIONNELLE 2013
- CCAS : RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS ELUS
- NOUVELLES DESIGNATIONS COMMISSIONS COMMUNALES
- VENTES AU DEBALLAGE ORGANISEES PAR LA COMMUNE EN 2013
- TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

3. APPROBATION PROCES VERBAL DU 12/03/2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a) Action Culturelle du 14/03/2013 (F. LE SOURD)

F. LE SOURD indique que la commission a examiné le calendrier des manifestations 2013 :

- fête de la Musique : le programme est bouclé, le service communication finalise les divers éléments de promotion, elle rappelle que toute cette partie est exclusivement effectuée en interne ;
- car pour l'Art : un dépliant sur la prochaine sortie du 21 avril à Lausanne a été distribué, d'autre part, elle veillera à ce que les enfants présents lors du prochain car pour l'art jeunesse aient bien l'âge requis afin d'éviter les contrariétés rencontrées lors de la dernière sortie ;
- action cinéma : il a été décidé de développer cet axe en 2013 envers le public scolaire qui a émis des demandes pour les festivals du Film vert et des 5 Continents à Ferney-Voltaire. Considérant que toutes les classes des 2 groupes scolaires participent, l'orientation choisie est de faciliter l'accès à ces manifestations culturelles de qualité en prenant en charge le transport et les entrées. Un partenariat a été mis en place avec le comité de programmation du festival des 5 Continents : la commune parrainera la soirée du 26 mai durant laquelle sera projeté le film réalisé par une saoudienne : Wadjda ;
- cinéma en plein air du 26 juillet : la sélection s'est porté sur un film japonais tout public dont les héros sont deux enfants ;
- journées du Patrimoine : il a été décidé de permuter l'ordre des manifestations. Le car pour l'art aura lieu le samedi et les manifestations locales le dimanche ;
- éveil musical : le premier bilan de cette action, mise en place en 2012/2013, donne un résultat positif qui incite à sa reconduction. La fréquentation des 2 groupes de 12 enfants étant régulière, les intervenants mis à disposition par les CMR reviendront en 2013/2014 avec un éveil musical niveau 2 pour tenir compte de la progression des enfants qui ont débuté cette année.

b) Information du 21/03/2013 (F. LE SOURD)

F. LE SOURD explique que la commission a préparé le prochain journal municipal : composé de 24 pages, il sera bouclé sous 2 jours maximum et contiendra de nombreuses informations, notamment sur la réforme des rythmes scolaires.

La commission s'est intéressée à une nouvelle publication, le rapport d'activité des services, qui sera réalisé par la commune : il donnera un bilan chiffré de l'année 2012 service par service et constituera un indicateur sur le fonctionnement de la collectivité.

c) Urbanisme du 28/03/2013 (E. BLONDET)

E. BLONDET récapitule les dossiers examinés par la commission et qui ont tous reçu un avis favorable :

- 7 déclarations préalables ;
- 1 permis de construire pour une maison individuelle ;
- 1 permis de construire modificatif.

La commission a également :

- donné un accord de principe pour un avant-projet de levée de toiture mais l'intégration architecturale n'étant pas satisfaisante il est demandé au pétitionnaire de revoir le projet ;
- pris connaissance des avis des personnes publiques et des remarques inscrites sur le registre d'enquête publique relatifs à la modification n° 2 du PLU, point à l'ordre du jour du conseil municipal ;
- pris la décision de ne plus délivrer, momentanément, d'autorisation de sur-COS en zone Up : par délibération du 03/02/2009, le conseil municipal avait autorisé un dépassement du COS en zone Up pour les constructions à haute performance énergétique. Or, suite à la mise en place de la Règlementation Thermique 2012, applicable à compter du 01/01/2013, ce sur-COS ne peut plus s'appliquer tant que les nouveaux labels de performance énergétique ne sont pas fixés.

E. BLONDET indique que la prochaine réunion de la commission se tiendra le 25 avril à 18 heures.

d) Travaux / Voirie / Environnement du 26/03/2013 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX indique que la commission s'est penchée sur :

- le marché à bons de commande voirie : trottoirs route de l'École, coussins lyonnais avec passage piétons et grilles route de Ferney, coussins lyonnais route du Salève, trottoir pour arrêt de bus chemin des Hautins, agrandissement trottoir route de la Fontaine pour alignement avec l'existant, nettoyage de la parcelle vendue à ERDF pour le poste source chemin des Tattes ;
- l'aménagement du carrefour de Vésegnin : projet de ralentisseur pour sécuriser la traversée des piétons et 2 quais bus pour les cars ;
- le parking du Colombier : les travaux débuteront le 15 avril pour 3 semaines. La Poste devra être fermée 2 jours en raison du chantier ;
- le cimetière : l'entreprise VERDET d'Oyonnax remettra les allées en conformité, surtout les réseaux d'évacuation des eaux usées et l'eau potable ;
- le terrain de foot synthétique : les travaux devraient débuter le 8 avril, sous réserve qu'une période de 8/10 jours de temps sec précède cette date afin de faciliter le décaissage de la terre végétale.

e) Travaux / Bâtiments / Développement durable du 26/03/2013 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX indique que, dans le cadre du chantier de la mairie, la pose des sols collés qui a pris un peu de retard devrait cependant être terminée sous 15 jours.

f) CMJ du 23/03/2013 (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON indique que les jeunes du CMJ ont visité le 23 mars la caserne des pompiers de Prévessin-Moëns, le compte-rendu de cette sortie est en cours de rédaction. Cette visite a rassemblé 14 jeunes auxquels un accueil chaleureux a été réservé, notamment par les jeunes sapeurs-pompiers qui ont simulé une intervention. Ces derniers, au nombre de 20, ont entre 12 et 17 ans et suivent une formation pratique et théorique qui leur permettra d'intégrer, dès 18 ans, le corps des sapeurs-pompiers volontaires. Le Maire précise que le collège de Péron propose aux jeunes qui le souhaitent, à partir de 16 ans, la possibilité de passer le brevet national de Jeunes sapeurs-pompiers.

E. MALAVALLON souligne l'importance de ces jeunes qui sont les sapeurs-pompiers de demain. La caserne comptabilise actuellement 60 pompiers, dont 48 bénévoles et 12 professionnels. L'arrivée de 5 pompiers professionnels supplémentaires est en cours car le centre de Prévessin-Moëns est le 4^{ème} centre de secours du département après Bourg-en-Bresse, Oyonnax et Ambérieu-en-Bugey. Le SDIS couvre les communes de Prévessin-Moëns, Ferney-Voltaire, Saint-Genis-Pouilly, Ornex et Crozet ; le nombre d'interventions annuelles est passé de 900 à 1 650 en 12 ans.

E. MALAVALLON remercie le capitaine pour l'organisation de cette visite, ainsi que M. LEWIS et les jeunes sapeurs-pompiers.

g) Jeunesse (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON rappelle que la sortie à Disneyland Paris aura lieu le 25 mai : les inscriptions ont débuté ce 2 avril avec 4 jeunes qui se sont déjà fait connaître, le nombre maximum étant de 45 places.

E. MALAVALLON indique que le comité de concertation avec ALFA3A portant sur la gestion des centres de loisirs a permis de faire le point sur leur fonctionnement au 1^{er} trimestre 2013. L'éventail des activités a été présenté, ainsi que celles à venir. Des pistes de réflexion ont été évoquées en fin de réunion dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

h) Vie associative (C. FRAMMERY)

Faisant écho aux propos d'E. MALAVALLON, C. FRAMMERY indique que les associations vont être sollicitées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et que la commission Vie associative travaille de concert avec la commission Scolaire : une première réunion avec des associations est programmée ce mardi 9 avril.

C. FRAMMERY indique qu'une course de vélo de jeunes âgés de 17 et 18 ans, le Trophée du Léman, organisée par le Conseil du Léman, s'est terminée le 1^{er} avril sur la commune et qu'elle a participé à la remise des prix à la salle G. Laverrière, mise à disposition de l'Union Cycliste Gessienne. Cet évènement lui a permis de se rendre compte de l'impact positif transfrontalier d'une telle manifestation.

i) Scolaire (S. RANGOD)

S. RANGOD indique que sa charge d'adjoint au scolaire a été extrêmement dense, essentiellement en raison de la réforme des rythmes scolaires et spécifie les évènements du mois écoulé :

- réunion du 14 mars : à l'initiative du SIVOM de l'Est Gessien, elle a permis de poser les premiers jalons des discussions à venir sur la réforme des rythmes scolaires ;

- réunion du 19 mars : avec les directeurs des 3 écoles, maternelle et élémentaire Grands Chênes et Bretonnière, afin de prendre connaissance de leurs propositions d'emploi du temps. Les directeurs ont invoqué le manque d'informations, de la part de l'Education Nationale et de la commune, permettant l'élaboration d'un emploi du temps, la discussion qui s'en est suivie a cependant été riche en échanges de points de vue ;
- conseil de l'école élémentaire des Grands Chênes du 21 mars : S. RANGOD remercie l'appui apporté par G. SAMARDIA, F. LE SOURD et le Maire, qui ont assisté à cette réunion. Il estime que les interventions et l'intérêt des participants ont permis à cette réunion de se dérouler dans de bonnes conditions, le Maire souligne que les parents d'élèves ont été très participatifs ;
- conseil de l'école maternelle des Grands Chênes du 26 mars : là aussi les discussions se sont avérées constructives ;
- conseil de l'école de la Bretonnière du 28 mars : tous les participants se sont montrés très intéressés et coopératifs également.

A l'issue de ces rencontres, un consensus a commencé à se dégager sur l'esprit de la réforme, notamment sur les horaires et la mise en œuvre.

S. RANGOD expose les rendez-vous à venir :

- 9 avril : rencontre avec les associations ;
- 12 avril : journée départementale des rythmes éducatifs à Ambérieu-en-Bugey ;
- 19 avril : réunion en présence de l'IEN (Inspecteur de l'Education Nationale), les représentants des parents d'élèves, les directeurs et la commune, afin de faire le point sur l'état d'avancement des réflexions.

j) Communauté de Communes du Pays de Gex du 28/03/2013 (G. MAURIN)

G. MAURIN donne lecture des points du dernier conseil communautaire :

- administration générale : présentation de l'Agenda 21 et du Plan Climat Territorial avec énumération des différentes actions envisagées ;
- finances : vote des taux, qui sont inchangés ; de la taxe d'ordures ménagères qui est en légère baisse comparativement à 2012 et approbation du compte de gestion et du compte administratif 2012 du SCoT ;
- affaires sociales : la subvention de 145 000 € destinée à l'association MNEMOSIS a fait l'objet d'un accrochage avec M. PAOLI qui en est le président, en raison, d'une part, de la modification de la durée de la convention (passage de 3 ans à 1 an) et, d'autre part, des propos contre le Conseil Général de l'Ain tenus par M. PAOLI dans l'éditorial de la revue MNEMOSIS. G. MAURIN regrette le versement de subventions qui peuvent servir à financer de telles publications, d'où son abstention ;
- aménagement du territoire : le volet paysager du SCoT, dans sa première version présentée début 2013, ne répondant pas aux attentes, a été revu et présenté au conseil communautaire avec une nouvelle appellation et un caractère moins contraignant que la précédente mouture ;
- liaison RD35/RD1005 : G. MAURIN rappelle que, lors du conseil communautaire de février 2012, il avait été convenu la création d'un comité de pilotage pour l'étude de la liaison RD35/RD1005. Ce COPIL, réuni en juillet 2012, avait pour mission l'examen du contournement routier de Chevry, de la variante 4 de la liaison RD35/RD1005. Cette dernière devait faire l'objet d'une modélisation de la circulation dans le cadre d'une étude menée par l'Agglomération et le groupe de travail Genève Rive Droite. Ce groupe devait prendre position dès septembre 2012.

Genève Rive Droite avait cependant émis un premier avis en septembre 2012, dont G. MAURIN donne lecture : « La liaison RD35/RD1005 : il n'y a pas besoin de créer une nouvelle liaison structurante, des problématiques ponctuelles sont à résoudre », avis en cohésion avec les résultats des études menées depuis 10 ans. L'inscription de ce point au conseil communautaire de mars, alors même que les résultats de l'étude CITEC sont attendus mi-avril, démontrent l'empressement de certains selon G. MAURIN. Il en veut pour preuve la demande du Maire auprès du Président de la CCPG pour le retrait de ce point, demande restée sans effet. G. MAURIN revient également sur la note de synthèse. Il est indiqué dans cette note que la « variante 4 », répond directement aux enjeux du SCoT, puisqu'elle emprunte majoritairement les voiries existantes. » G. MAURIN indique que cette variante ne s'appuie sur aucune voirie existante et que cela apparaît clairement à la lecture des documents joints : affirmer une telle chose dans une note de synthèse relève donc de la mystification.

G. MAURIN regrette aussi que l'on puisse mettre en avant un nouvel argument de desserte interne du Pays de Gex pour décrédibiliser le travail du groupe Rive Droite. En définitive, cela revient à prétendre qu'il n'y a plus de problème d'engorgement des grands axes qui desservent Genève, ce qui est faux pour G. MAURIN, mais plutôt sur la desserte interne, ce qui doit lui être démontré.

G. MAURIN commente la variante 4 qui rendrait nécessaire la réalisation de 2 km de 2 x 2 voies entre le rond-point de Porte de France et le rond-point face au CERN, soit un investissement d'environ 10 M €. Sont prévus, pour cette variante 4, du nouveau rond-point envisagé à la sortie de Prévessin-Moëns jusqu'à la connexion avec Segny, environ 4.5 km de voie longeant le Lion, qui serait productrice de nuisances au niveau de Vésegnin, notamment par la proximité des habitations (moins de 100 mètres). D'un point de vue environnemental, cette option s'avère une véritable catastrophe car elle coupe le Lion, zone humide majeure, et tous les milieux aquatiques voisins.

G. MAURIN aborde également la question des crues centennales, des espaces boisés classés, le passage sur les canalisations de gaz et le fait que certaines données datent de 2008, soit avant les GRENELLE I et II, la mise en place des corridors biologiques. Financièrement, il convient de prévoir 24 M € pour cette variante 4 qui s'ajoute aux 10 M € précédemment évoqués...

Le Maire donne lecture de la réponse d'Etienne BLANC à sa demande de retrait de ce point de l'ordre du jour du conseil communautaire : « Je rappelle que la communauté n'est consultée que pour avis et que le dernier mot appartient au Conseil Général » ce qui constitue, à ses yeux, une nouvelle provocation par rapport au Conseil Général. La seule chose qui est à relever, selon le Maire, est l'avis du Conseil Général émis le 10 décembre 2012 dans le cadre de la révision du SCoT, avis qui n'a pas été diffusé alors que le Conseil Général a la compétence des routes et déplacements. Le Maire lit un extrait significatif : *« Cette stratégie territoriale portée par le Département et qui se traduit par l'engagement lourd en matière de transport en commun nécessite de rompre avec la recherche de solutions routières. Il n'est plus réaliste d'envisager de grands projets d'aménagement qui favoriseraient les déplacements en transport individuel motorisé. Premièrement, ils ne correspondent plus aux enjeux fonctionnels du territoire, deuxièmement, ils ne sont que des réponses provisoires aux demandes de déplacement car ils ne permettent pas d'anticiper les difficultés futures et d'accompagner le changement de pratiques indispensable à la préservation du cadre de vie. Ainsi, les différentes hypothèses d'infrastructures du Pays de Gex : 2 x 2 voies entre giratoire Porte de France et RD35, dénivellation du giratoire Porte de*

France, liaison RD35/RD1005 ne constituent pas des projets soutenus par le Département. De même que tout projet routier qui viendrait préfigurer un contournement ouest de l'agglomération genevoise irait à l'encontre de l'équilibre du territoire et des intérêts portés par le Département. » Le Maire pense que cela préfigure une autoroute bis. L'Etat de Genève, de son côté, envisageant une liaison RD1005/Versoix sur l'autoroute, il ne reste pas grand chose pour arriver à la 2 x 2 voies. Il reprend : «*Le Département porte ponctuellement des aménagements de sécurisation : entre Collonges et Bellegarde-sur-Valserine, P + R tramway à Saint-Genis-Pouilly, qui participent à la viabilité fonctionnelle du territoire. Les enjeux de développement durable actuel, de limitation d'émission de polluants et de gaz à effet de serre, d'équité sociale et de performance énergétique doivent conduire à concerter l'action publique sur des solutions alternatives au transport individuel motorisé* ». Le Maire souligne que cette position a été adoptée à l'unanimité du Conseil Général ; ne pas en avoir fait part au SCoT est inacceptable. Il évoque également le schéma d'Agglo, dont les différentes études mènent à la conclusion qu'il n'est pas nécessaire de faire de nouvelles voies dans le Pays de Gex.

Le Maire a clairement informé les délégués siégeant à la CCPG que le projet de liaison pouvait s'apparenter à une agression des populations concernées, à une provocation contre l'écologie. Il indique qu'un recours gracieux auprès du président de la CCPG pour le retrait de la délibération est en préparation.

F. LE SOURD a été atterrée de la manière dont ce point a été traité, notamment la contradiction majeure entre ce qui était censé être soumis au vote, c'est-à-dire un itinéraire censé emprunter des voies existantes, ce qui n'est pas le cas. Il lui paraît indispensable de rompre avec la logique appliquée jusqu'à aujourd'hui mais, comme souligné précédemment, les délégués ont, ce soir-là, fait le grand écart entre l'approbation de l'Agenda 21 et la création d'une nouvelle voie inutile. Elle conclut en précisant que ce soir-là, l'esprit communautaire n'était pas vraiment de la partie et se félicite que d'autres délégués communautaires que ceux de Prévessin-Moëns aient voté contre.

Après avoir entendu l'argumentaire expliquant pourquoi il ne faut pas faire cette liaison RD35/RD1005, JC. CHARLIER pense qu'il serait intéressant, afin de pouvoir se forger une véritable opinion et prendre une décision, d'entendre les motivations des personnes convaincues de son utilité. Les 2 axes qui lui posent problème aujourd'hui sont les douanes qui constituent un étranglement terrible : il constate l'engorgement de ces points au moment des afflux de pendulaires, alors qu'il n'y a aucun souci en cours de journée. L'axe horizontal, dont il est question, ne pose, à ses yeux, pas trop de problèmes, quelle que soit l'heure de la journée. La traversée de Prévessin-Moëns représente cependant un problème majeur, notamment via les axes d'entrée provenant de Brétigny et Vésegnin que l'on ne peut empêcher. Il trouve que le débat se politise et se focalise trop sur le tracé.

Le Maire pense que l'on est plutôt dans le cadre d'un lobby de nouvelles routes : ceux qui les poussent aujourd'hui sont les mêmes qu'il y a 30 ans. L'exécutif ne nie pas la nécessité de faire des aménagements mais revient sur la conclusion obtenue grâce aux études menées qui convergent toutes vers l'inutilité de créer de nouvelles voies. La dernière en date, demandée par le COPIL, qui prend en compte tous les modes de déplacement et les hypothèses du projet d'Agglo II (y compris la population estimée à l'échéance 2030) arrive également à la même conclusion. Or, Denis LINGLIN a remis en cause les projections de population du projet d'Agglo II, qu'il pense sous-estimées, et suggère que des hypothèses soient établies au « fil de l'eau ». Le Maire a demandé

que cette projection soit faite et en attend le résultat, quand bien même celle basée sur les chiffres du projet d'Agglo II devait être la dernière : soit elle démontrera que cela n'apportera rien et on pourra doubler ou tripler la population, soit le développement toujours emballé de la population montre qu'il faut des infrastructures lourdes ce qui devra inciter à mettre le frein à l'accroissement « boule de neige » de la population pour rester sur des développements raisonnables. D'après les données dont dispose le Maire, la création de cette liaison aura pour seuls effets : un léger allègement de la traversée d'Ornex, continuer à engorger Ferney-Voltaire et la surcharge de l'entrée du CERN qui devra diminuer en raison de l'implantation du tram.

G. MAURIN fait remarquer que l'observation de la carte fait ressortir 3 axes :

- la variante « pied du Jura » : liaison Gex / Saint-Genis-Pouilly et au-delà ;
- les 2 axes qui partent de Gex : celui qui rejoint Ferney-Voltaire et celui qui rejoint l'entrée de la douane de Meyrin, via Prévessin-Moëns. Prendre les voitures d'un côté pour les mettre de l'autre ne constitue qu'un transfert de circulation alors que le problème repose davantage sur l'aménagement du territoire. Il prend exemple sur ce qui s'est produit au cours des 6 dernières années : suite à la construction d'environ 1 M de m² de SHON, soit 10 000 logements et 20 000 habitants supplémentaires. Il ressort qu'une grande partie provient du « grand Gex » : Gex, Echenevex, Cessy et Segny, c'est environ 5 000 voitures qui ne se dirigent pas vers la Faucille mais bien vers la Suisse. Cette situation est d'autant plus délicate que les communes proches de la frontière évoluent également : Thoiry, Saint-Genis-Pouilly, Prévessin-Moëns et Ferney-Voltaire. Divonne-les-Bains est à part du courant car orientée vers Nyon/Coppet. L'aménagement passe vraisemblablement par un acte courageux d'aménagement du territoire et il conviendrait d'envisager une meilleure maîtrise de la croissance du côté de Gex.

D. FLOCH rappelle que le premier projet de 2 x 2 voies prévoyait une sortie à Brétigny qui aurait permis aux véhicules qui rejoignaient les 2 douanes de le faire encore plus vite en traversant Prévessin-Moëns. A ses yeux, le projet actuel présente l'inconvénient de permettre une traversée encore plus rapide de la commune.

Le Maire pense qu'il ne faut pas trop se focaliser sur ce point, la compétence des routes reste au Conseil Général qui applique les prérogatives de développement du transport inscrit à l'Agenda 21, sans nier les afflux de voitures. D'autre part, Genève ne pourra absorber des flux supplémentaires de véhicules.

E. MALAVALLON a l'impression que l'histoire se répète : Ferney-Voltaire voulait déjà, il y a 6 ans, faire un contournement sur le territoire de Prévessin-Moëns. A la lecture des propos de François MEYLAN, actuel maire de Ferney-Voltaire, rapportés dans le Pays Gessien, il a constaté qu'ils étaient exactement le contraire de ceux qui se sont tenus le soir même au conseil communautaire. F. MEYLAN expose qu'il n'y aura pas de nouvelles constructions, qu'il y a beaucoup moins de pendulaires que de trafic à l'intérieur du Pays de Gex, etc. E. MALAVALLON fait remarquer qu'en période de vacances scolaires suisses, le trajet entre son domicile et son travail est extrêmement réduit, ce qui le pousse à penser que les véhicules sont concentrés sur Genève car, lorsque ce sont les vacances scolaires en France, les bouchons sont toujours là et suggère qu'un autre problème existe. D'autre part, il est prévu, dès lors que le territoire atteindra les 100 000 habitants, que la compétence transport soit transférée du Conseil Général à la CCPG : si c'était déjà le cas, compte tenu de la position actuelle de la CCPG, la liaison verrait bel et bien le jour. Il regrette que la communauté de communes, censée défendre

les intérêts des gessiens, s'engage dans une démarche de politique politicienne qui ressemble plutôt à un travail en vue de réélection, sans tenir compte de l'intérêt général.

5. ECOLE SAINT-VINCENT :

A. CONVENTION

F. LE SOURD rappelle qu'en 1991, la commune avait signé une convention avec l'école privée Saint-Vincent, relative à la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école. Suite au débat qui s'est tenu au sein du conseil en juin 2010, il avait été décidé la mise en place d'un groupe de travail qui s'est réuni en janvier 2012, certains vœux ont alors été exprimés et ont été intégrés à la convention proposée ce jour. Ces vœux sont explicités dans le préambule de cette nouvelle convention :

- la nécessité que l'établissement soit sous contrat ;
- le fait que l'école Saint-Vincent est un établissement de première proximité qui accueille chaque année scolaire un nombre significatif d'élèves résidant sur la commune ;
- la commune de Prévessin-Moëns, par souci d'équité envers tous les enfants scolarisés de la commune, souhaite accompagner la scolarité des élèves inscrits à l'Ecole Saint-Vincent et résidant sur le territoire de la commune, en participant aux frais de fonctionnement de l'établissement. Cette participation est conditionnée par la mise en œuvre par l'Ecole Saint-Vincent d'une politique d'inscription non discriminatoire et par le respect des valeurs républicaines.

Elle indique, qu'au regard de l'évolution législative, la convention a également été mise à jour afin de prendre en compte la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 et son décret d'application tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence. Dans ce cadre, la commune continue à participer aux frais de fonctionnement de l'école au prorata du nombre d'élèves de maternelle et d'élémentaire inscrits à l'école Saint-Vincent et résidant à Prévessin-Moëns. Sa contribution est calculée par élève, sur la base du coût moyen d'un élève externe scolarisé au groupe scolaire des Grands Chênes qui distingue le coût d'un élève de maternelle et celui d'un élève d'élémentaire.

F. LE SOURD rappelle que la participation de la commune n'est pas obligatoire, mais que compte tenu de la première proximité de cette école et du nombre significatif d'élèves de la commune qui y sont scolarisés, cette participation s'inscrit dans la volonté de laisser le libre choix aux parents quant à la scolarisation de leurs enfants et d'être équitable envers tous les enfants de la commune.

Délibération : 23 voix pour, 1 voix contre (D. FLOCH), et 2 abstentions (C. FRAMMERY, J. PILS)

B. PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

G. MAURIN expose que, dans le cadre de la convention entre la commune et l'école Saint-Vincent, la commune participe aux frais de fonctionnement de l'école, au prorata du nombre d'élèves de maternelle et d'élémentaire inscrits à l'école Saint-Vincent et résidant à Prévessin-Moëns.

Ainsi, la participation communale au titre de l'année scolaire 2011/2012, à payer au budget 2013, est égale au coût moyen d'un élève externe scolarisé au groupe scolaire des Grands Chênes durant la même année scolaire, avec différenciation du coût entre les élèves de maternelle et les élèves d'élémentaire.

Il indique que, selon cette règle, la participation s'élève à la somme de 44 217.36 €, calculée selon le détail joint à la note de synthèse, en augmentation de 10 000 € environ par rapport à l'année précédente, en raison du nombre croissant d'élèves.

Délibération : 23 voix pour, 1 voix contre (D. FLOCH), et 2 abstentions (C. FRAMMERY, J. PILS)

6. BUDGET GENERAL 2013 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Suite à la réunion de la Commission Finances du 19/03/2013, G. MAURIN propose au conseil de délibérer sur la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

o Recettes :

- **Impôts et taxes** : + 27 215 € (suite notification des bases)
- **Dotations et subventions** : + 16 506 € (compensations de l'Etat)

TOTAL RECETTES SUPPLEMENTAIRES : 43 721 €

o Dépenses :

- **Charges à caractère général** : + 6 000 €
 - 5 000 € crédit-bail pour minibus
 - 1 000 € de charges de copropriété
- **Autres charges de gestion courante** : + 33 000 €
 - participation SIVOM de l'Est Gessien et SIEA : 23 000 €
 - participation Ecole Saint Vincent : 10 000 €

TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES : 39 000 €

Le surplus sera rajouté en dépenses imprévues de fonctionnement soit 4 721 €.

INVESTISSEMENT

o Recettes

- Néant

TOTAL RECETTES SUPPLEMENTAIRES : 0 €

o Dépenses

- **Immobilisations corporelles**
 - 13 000 € autocom de la Mairie
- **Travaux**
 - + 50 000 € restructuration Mairie (op 276)
 - + 1 000 € renaturation parc du château (op 303)
 - + 20 000 € enfouissement réseaux secs chemin des Meuniers (nouvelle opération)

TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES : 84 000 €

Les crédits seront pris sur les dépenses imprévues d'investissement.

Désignation		Propositions nouvelles
	FONCTIONNEMENT	
73	Impôts et taxes	27 215
R 73111	Taxes foncières et d'habitation	3 909
R 73112	CVAE	23 371
R 73113	TASCOM	- 85
R 73114	IFER	20
74	Dotations et participations	16 506
R 748314	Dotation unique compensation TP	6
R 74833	Etat - compensation au titre de la TP	- 200
R 74834	Etat - compensation au titre de la TF	9 811
R 74835	Etat - compensation au titre de la TH	6 889
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		43 721
011	Charges à caractère général	6 000
D 6122	Crédit-bail mobilier	5 000
D 614	Charges locatives et de copropriétés	1 000
65	Autres charges de gestion courantes	33 000
D 6554	Contributions aux organismes de regroupement	23 000
D 6558	Autres contributions obligatoires	10 000
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	4 721
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		43 721
	INVESTISSEMENT	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0
21	Immobilisations corporelles	13 000
D 2135	Installations générales, agencements...	13 000
Op 276	Restructuration Mairie	50 000
D 2313	Constructions	50 000
Op 303	Renaturation parc du Château	1 000
D 2312	Terrains	1 000
Op 316	Enfouissement réseaux secs chemin des Meuniers	20 000
D 2315	Installations, matériel et outillage	20 000
020	Dépenses imprévues d'investissement	- 84 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0

G. MAURIN indique que la commune a reçu l'avis de versement de la DGF 2013 qui s'élève à 603 633 € (556 000 € en 2012), soit une augmentation de 8.5 %, proportionnelle à un certain coefficient de population et rejoignant les explications qu'il a données lors de précédentes séances.

JC. CHARLIER demande si la DGF/habitant n'est pas malgré tout en baisse. G. MAURIN explique que la DGF est proportionnelle au nombre d'habitants avec prise en compte d'un coefficient multiplicateur non linéaire.

Délibération : 25 voix pour et 1 abstention (JF. PATRIARCA)

7. FINANCES 2013 : SUBVENTIONS 2013

Après avoir rappelé que les subventions accordées par la commune concernent les activités à caractère local et que les associations subventionnées par la CCPG ne peuvent obtenir de subvention des communes, G. MAURIN propose au conseil de délibérer sur les propositions ci-dessous, faites en commission finances du 19/03/2013 :

NOM ASSOCIATION	Proposition commission Finances	COMMENTAIRES
ACCUEIL GESSIEN	4 000,00	Subvention fonctionnement
AFM TELETHON	refus	Ne rentre pas dans les critères
AIN GENEALOGIE	refus	Ne rentre pas dans les critères
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	170,00	Subvention fonctionnement
AMICALE ANIMATION TOUGIN	500,00	Subvention fonctionnement
AMIS DE LA RESERVE NATURELLE	150,00	Subvention fonctionnement
APAJH	refus	Ne rentre pas dans les critères
APPM	37 900,00	2% de la masse salariale
AVENIR GESSIEN GYMNASTIQUE THOIRY	refus	Transmission au SIVOM de l'EG
BANQUE ALIMENTAIRE	500,00	Subvention fonctionnement
CECOF CFA	200,00	Participation pour 2 élèves de la commune
CIMADE	1 000,00	Subvention fonctionnement
CENTRE FORMATION PROF PETIT LANCY	refus	Ne rentre pas dans les critères
CENTRE INFORMA. ET ORIENTATION	170,00	Subvention fonctionnement
CENTRE LEON BERARD	refus	Ne rentre pas dans les critères
DOCTEUR CLOWN	refus	Ne rentre pas dans les critères
ECOLE MUSIQUE CHEVRY-CROZET- ECHENEVEX	refus	Bourse accordée par le CCAS
ECOLE DE MUSIQUE DE GEX	refus	Bourse accordée par le CCAS
EQUIPE ENTRAIDE PAYS GEX	500,00	Subvention fonctionnement
France ADOT 01	refus	Ne rentre pas dans les critères
LES MOUETTES (GYM BELLEGARDE)	refus	Transmission au SIVOM de l'EG
MFR BONNE	100,00	Participation pour 1 élève de la commune
MERCREDI NEIGE (CESSY)	refus	Transmission au SIVOM de l'EG
NEZ ROUGE	refus	Ne rentre pas dans les critères
NOUS AUSSI	refus	Ne rentre pas dans les critères
PREVENTION ROUTIERE	350,00	Subvention fonctionnement
PEP 01	340,00	Subvention fonctionnement
RESTOS DU CŒUR	3 000,00	Subvention fonctionnement
SCLEROSE EN PLAQUE	refus	Ne rentre pas dans les critères
SECOURS CATHOLIQUE	refus	Ne rentre pas dans les critères
SIVU DU GYMNASSE PRAVAZ	refus	Ne rentre pas dans les critères
SOCIETE MUSICALE FERNEY	1 000,00	Subvention fonctionnement
VERGER TIOCAN	en attente	Demande animation sur commune

JF. PATRIARCA indique qu'il est inutile de transférer les demandes des associations sportives précitées au SIVOM de l'Est Gessien puisque les statuts de ce dernier stipulent que seules les associations qui ont leur siège social dans les communes membres du SIVOM peuvent en bénéficier et suggère de renvoyer directement les courriers aux associations.

G. MAURIN rappelle qu'à la création de l'Amicale du Personnel de Prévessin-Moëns (APPM), il a été convenu avec la municipalité que la commune verserait une subvention annuelle de 2% de la masse salariale en contrepartie d'une participation active de l'amicale à l'animation de la commune et à la recherche de financement propre.

Il indique que cette année la subvention s'élève 37 900 € et, son montant étant supérieur à 23 000 €, doit faire l'objet d'une convention d'une durée de 1 année entre la commune et l'APPM.

Délibération : vote oui à l'unanimité

8. MODIFICATION N° 2 DU PLU : APPROBATION

Le Maire rappelle que, par délibération du 3 juillet 2012, le conseil municipal a prescrit la modification n° 2 du PLU approuvé le 16 octobre 2007 portant sur deux objectifs :

- reclasser partiellement (5563 m²) la zone 2AU des Acculats en zone Ue afin de permettre la réalisation du troisième groupe scolaire ;
- modifier l'orientation d'aménagement de « Magny Hameau » afin d'autoriser une accessibilité sur la RD 35.

Il indique que :

1. le dossier a été transmis, pour avis, aux personnes publiques associées avant ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 octobre au 23 novembre 2012 ;
2. un avis annonçant cette enquête a été :
 - diffusé dans « Le Dauphiné Libéré », « Le Pays Gessien », « Le Progrès » et « La Voix de l'Ain » 15 jours avant ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête ;
 - diffusé dans le journal municipal ;
 - mis sur le site internet de la commune ;
 - affiché en Mairie et sur les panneaux d'affichage officiels ;
3. la note de présentation a été mise en ligne sur le site internet durant toute la durée de l'enquête publique.

Le Maire explique que le commissaire enquêteur a tenu quatre permanences en Mairie : 5 personnes se sont déplacées et 2 ont inscrit des remarques sur le registre. Dans son rapport du 15 décembre 2012, le commissaire a émis un avis favorable au projet de modification du PLU, sous réserve que le document « note de présentation » soit mis en concordance avec le document « orientations d'aménagement ».

D'autre part, la commission Urbanisme a examiné, dans sa séance de travail du 28/03/2013, les remarques des personnes publiques associées et celles émises pendant l'enquête publique, le dossier complet a été consultable auprès du service Urbanisme.

Le Maire expose et commente les remarques émises par la Préfecture de l'Ain. Il rappelle que le SCoT avait imposé 30 % de logements aidés, la commune étant en retard dans ce domaine. Un gros effort a été produit afin de réduire ce retard et il est passé de 14 à 18.5 %, malheureusement le SCoT qui s'était engagé à revoir ce quota de 30 % tous les ans ne l'a jamais fait. G. MAURIN estime que le PLH est un document qui ne sert à rien et étaye sa position en se basant sur l'inertie face aux communes qui dépassent largement leurs quotas en 2013 : Gex et Saint-Genis-Pouilly.

Délibération : 25 voix pour (Hubert PINIER, conseiller municipal intéressé, ayant donné procuration, ne participe pas au vote)

9. PENALITES POUR RETARD DE PAIEMENT : DEMANDE REMISE GRACIEUSE

Le Maire explique au conseil que le pétitionnaire du permis de construire n° 001 313 10 J 0038 a effectué avec retard le règlement des taxes d'urbanisme, n'ayant pas reçu l'avis à payer du fait d'un mauvais positionnement de sa boîte aux lettres. Il a,

en conséquence, fait l'objet de la part du Trésor Public, d'une pénalité de 257 € pour laquelle il sollicite une remise gracieuse.

Le Maire précise que le Trésorier Payeur Général émet un avis favorable à cette demande de remise et propose au conseil municipal, compétent en la matière, de se prononcer.

Délibération : vote oui à l'unanimité

10. TRAVAUX RESEAU D'EAUX PLUVIALES CHEMIN DE LA GARENNE : AUTORISATION DE PASSAGE ET ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE

Le Maire explique au conseil que la communauté de communes du Pays de Gex en partenariat avec la Commune, envisage des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, actuellement unitaire, chemin de la Garenne pour que celui-ci devienne, à terme, un réseau d'eaux pluviales.

Il indique que cette opération nécessite la réalisation d'un tronçon supplémentaire, traversant les propriétés suivantes :

N° PARCELLE	Nom du propriétaire
251 BE 123 + 128	WEBER
251 BE 124 + 126	RABANY
251 BE 129	DUCIMETIERE
251 BE 68	VITAL DURAND
251 BE 89	VIBERT

pour lesquelles il convient d'établir une convention d'autorisation de passage avec les propriétaires, préalablement consultés, selon les termes suivants :

- la servitude sera d'une largeur de 3 mètres et s'étendra sur toute la longueur de la canalisation après réalisation des travaux ;
- tout en conservant l'entière propriété du sol en surface, le propriétaire s'engage à respecter les prescriptions techniques de la convention qui garantissent le maintien en bon état des réseaux ;
- la concession de servitude est consentie à titre gratuit.

Délibération : vote oui à l'unanimité

11. CARREFOUR DE VESEGNIN : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'AIN

Le Maire explique au conseil que, dans le cadre des travaux sécuritaires carrefour de Vésegnin, la Commune envisage de créer un plateau surélevé.

A cet effet, il propose de passer une convention avec le Conseil Général de l'Ain précisant notamment que :

- la maîtrise d'ouvrage, le financement de l'opération ainsi que les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement de l'aménagement seront à charge de la commune, les charges d'entretien et de fonctionnement de la RD 78 étant assumées par le Département de l'Ain ;
- la commune est autorisée à occuper le domaine public départemental pour l'implantation des différents supports tels que potences et poteaux de manière précaire, révocable et à titre gratuit ;
- les frais éventuels découlant de toute action en justice contre cet aménagement seront supportés par la commune (indemnités, réparations, expertises, dépens et frais de justice) ;
- la convention durera tant que l'équipement restera en service.

Délibération : vote oui à l'unanimité

12. COMITE TECHNIQUE :

A. INSTITUTION ET COMPOSITION

M. KUNG explique que la collectivité ayant atteint le seuil des 50 agents au 1^{er} janvier 2013, est dans l'obligation de créer un comité technique. Instance de concertation entre des représentants du personnel et des représentants de la collectivité, il est consulté pour avis sur les questions relatives à l'organisation du travail et au fonctionnement général des services.

Elle indique que, lorsque l'effectif est au moins égal à 50 et inférieur à 350 agents, le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé par l'organe délibérant de la collectivité dans la limite de 3 à 5. Le nombre de représentants de la collectivité ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel, mais peut être inférieur. Par ailleurs, l'avis des membres de la collectivité peut ou non être recueilli lors des réunions du comité technique.

Elle précise que les représentants de la collectivité sont désignés par l'organe délibérant, alors que les représentants du personnel sont élus par les agents de la collectivité. Les élections doivent intervenir au minimum dix semaines après la délibération fixant la composition du comité technique.

Elle propose, après avis de la commission Personnel du 21/02/2013 et consultation des organisations syndicales reçues le 25/03/2013, de :

- fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel (et 4 représentants suppléants) ;
- fixer à 4 le nombre de représentants titulaires de la collectivité (et 4 représentants suppléants) ;
- recueillir l'avis des membres de la collectivité ;
- fixer la date des élections au mardi 25 juin 2013.

Délibération : vote oui à l'unanimité

B. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Le Maire expose que les représentants de la collectivité sont désignés parmi les membres de l'organe délibérant de la collectivité ou parmi les agents de la collectivité. Le Président ne peut être désigné que parmi les membres de l'organe délibérant. Le nombre de membres ayant été fixé à 4 par le conseil municipal lors du point précédent, il propose de désigner :

TITULAIRES :

- M. Jean-Paul LAURENSEN, Maire ;
- Mme Mady KUNG, Adjointe ;
- M. Sébastien VEYRAT, conseiller municipal ;
- M. Jean-Claude CHARLIER, conseiller municipal.

SUPPLEANTS :

- Mme Corinne FRAMMERY, Adjointe ;
- Mme Diane FLOCH, conseillère municipale ;
- M. Sylvain RAVOT, conseiller municipal ;
- M. Eric IMOBERSTEG, conseiller municipal.

PRESIDENT :

- M. Jean-Paul LAURENSEN, Maire.

Délibération : vote oui à l'unanimité

13. CONVENTION UNIRESO : OFFRE PROMOTIONNELLE 2013

F. LE SOURD propose au conseil, dans le but de valoriser l'utilisation des transports publics, de renouveler le partenariat avec TPG-Unireso et de mettre en place une offre promotionnelle destinée aux habitants de la commune pendant la période du 05/06 au 13/07/2013 pour tout achat ou renouvellement d'abonnement annuel Unireso « régional junior et adulte » ou « tout Genève junior, adulte ou senior ».

Elle indique que le rabais accordé, d'un montant de 125 € (150 CHF) ou 83 € (100 CHF) selon la catégorie d'abonnement, sera pris en charge :

- pour tout nouvel abonnement, à parts égales entre Unireso et la commune ;
- pour tout renouvellement d'abonnement, en totalité par la commune.

Elle précise que les usagers se présentant en mairie se verront délivrer des bons de réduction à faire valoir entre le 05/06 et le 13/07/2013 auprès des TPG, CFF ou tout autre point de vente agréé. Les bons utilisés seront facturés à la mairie en fin de période promotionnelle, pour leur quote-part communale.

Elle ajoute que le coût annuel de cette opération est d'environ 1 000 € pour la commune et que le nombre de personnes qui profitent de l'offre est satisfaisant.

JF. PATRIARCA se demande s'il ne faudrait pas plafonner l'offre. Le Maire pense qu'en la matière il n'y a pas de risque et pense que l'engagement est cohérent avec la volonté de la commune de privilégier le transport en commun plutôt que les liaisons routières.

C. FRAMMERY remarque que les 2 premières années de la ligne O, dites d'essai, sont écoulées et demande quelle est la décision prise à son sujet. Le Maire indique que le Conseil Général a proposé au GLCT de proroger cette période d'un an avec la même fréquence.

M. KUNG indique que l'offre porte sur des abonnements annuels qui, au final, ne sont pas si nombreux.

I. PEZZONI suggère que l'offre soit étendue aux abonnements mensuels qui sont les plus nombreux. Le Maire répond que l'offre est déterminée par UNIRESO et qu'elle a pour autre objectif d'encourager la fréquentation d'UNIRESO.

Délibération : vote oui à l'unanimité

14. CCAS : RENOUELEMENT DES ADMINISTRATEURS ELUS

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 25/03/2008, fixant à 16 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, dont 8 élus en son sein. Une seule liste de candidats avait été présentée et élue comportant autant de noms que de sièges à pourvoir.

Il indique que, suite à la démission de Mme HOLTSCHE-BRUGGER, un siège est vacant et qu'il convient de procéder à de nouvelles élections.

Il précise que le ou les sièges vacants sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés. En cas d'impossibilité d'appliquer cette disposition, les vacances sont pourvues par les candidats des autres listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. Dans le cas où il y a égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune liste, il est procédé au renouvellement des administrateurs élus.

Une seule liste de candidats comportant autant de noms que de sièges à pourvoir a été présentée. Sont élus, par 26 voix :

- Madame KUNG Madeleine ;
- Monsieur MALAVALLON Edouard ;
- Monsieur VEYRAT Sébastien ;
- Madame FLOCH Diane ;
- Madame FRAMMERY Corinne ;
- Monsieur RANGOD Stéphane ;
- Monsieur RAVOT Sylvain ;
- Monsieur CHARLIER Jean-Claude.

15. NOUVELLES DESIGNATIONS COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire rappelle au conseil sa délibération du 25/03/2008 créant les commissions communales en vertu de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il précise que, suite à la démission de 2 conseillers municipaux et du souhait de certains conseillers de changer de commissions, il y a lieu de modifier ces dernières.

Sont élus, par 26 voix, les membres des commissions municipales selon les tableaux suivants :

Action culturelle
14 membres

Président
LAURENSON Jean-Paul

Vice-Présidentes
LE SOURD Françoise
SAINTE-CROIX Corinne

Adjoint responsable
LE SOURD Françoise

Membres
BLONDET Elisabeth
DUVAUX Jean-Pierre
FLOCH Diane
GONZALEZ Angel
KUNG Mady
MALAVALLON Edouard
PHILIPPON Françoise
PILS Jérôme
VEYRAT Sébastien

Ø
Ø

Action Sociale et solidarité
14 membres

Président
LAURENSON Jean-Paul

Vice-Présidents
MALAVALLON Edouard
FRAMMERY Corinne

Adjoint responsable
MALAVALLON Edouard

Membres
BASSET Yvon
BLONDET Elisabeth
FLOCH Diane
KUNG Mady
LE SOURD Françoise
MAURIN Guy
VEYRAT Sébastien

BARMETTLER Philippe
Ø

*Développement durable -
Travaux*
14 membres

Président
LAURENSON Jean-Paul

Vice-Président
DUVAUX Jean-Pierre

Adjoint responsable
DUVAUX Jean-Pierre

Membres
BLONDET Elisabeth
BOYER Alain
FLEUTRE Christophe
FLOCH Diane
FRAMMERY Corinne
KUNG Mady
PATRIARCA Jean François
RANGOD Stéphane
TSHITUNGI Dominique
VEYRAT Sébastien
BARMETTLER Philippe
IMOBESTEG Eric

Environnement
14 membres

Président
LAURENSON Jean-Paul

Vice-Présidents
DUVAUX Jean-Pierre
TSHITUNGI Dominique

Adjoint responsable
DUVAUX Jean-Pierre

Membres
BLONDET Elisabeth
FLEUTRE Christophe
KUNG Mady
LE SOURD Françoise
PATRIARCA Jean François
PILS Jérôme
RANGOD Stéphane
RAVOT Sylvain
VEYRAT Sébastien

Ø
Ø

Animations communales
14 membres

Président

LAURENSON Jean-Paul

Vice-Présidente
FRAMMERY Corinne

Adjoint responsable
FRAMMERY Corinne

Membres

BASSET Yvon
DUVAUX Jean-Pierre
FLEUTRE Christophe
KUNG Mady
LE SOURD Françoise
MALAVALLON Edouard
PATRIARCA Jean François
PHILIPPON Françoise
PILS Jérôme
RANGOD Stéphane

BARMETTLER Philippe
IMOBESTEG Eric

*Communication -
Information*
14 membres

Président

LAURENSON Jean-Paul

Vice-Présidentes
LE SOURD Françoise
PHILIPPON Françoise

Adjoint responsable
LE SOURD Françoise

Membres

BASSET Yvon
BLONDET Elisabeth
DONGOIS Nathalie
DUVAUX Jean-Pierre
FRAMMERY Corinne
GONZALEZ Angel
KUNG Mady
MALAVALLON Edouard
PATRIARCA Jean François

CHAUVET Bernard
Ø

Finances - Vie économique
14 membres

Président

LAURENSON Jean-Paul

Vice-Présidents
MAURIN Guy
VEYRAT Sébastien

Adjoint responsable
MAURIN Guy

Membres

BOYER Alain
DONGOIS Nathalie
DUVAUX Jean-Pierre
KUNG Mady
LE SOURD Françoise
MALAVALLON Edouard
PATRIARCA Jean François
PINIER Hubert
RANGOD Stéphane

BARMETTLER Philippe
CHAUVET Bernard

Jeunesse
14 membres

Président

LAURENSON Jean-Paul

Vice-Présidents
MALAVALLON Edouard
LE SOURD Françoise

Adjoint responsable
MALAVALLON Edouard

Membres

BASSET Yvon
DUVAUX Jean-Pierre
FLOCH Diane
FRAMMERY Corinne
MAURIN Guy
PHILIPPON Françoise
PILS Jérôme
RANGOD Stéphane
VEYRAT Sébastien

Ø
Ø

Personnel
14 membres

Président
LAURENSON Jean-Paul

Vice-Présidents
KUNG Mady
CHARLIER Jean-Claude

Adjoint responsable
KUNG Mady

Membres
BOYER Alain
FLOCH Diane
FRAMMERY Corinne
LE SOURD Françoise
MALAVALLON Edouard
MAURIN Guy
RANGOD Stéphane
RAVOT Sylvain
VEYRAT Sébastien
IMOBESTEG Eric

Scolaire et Périscolaire
14 membres

Président
LAURENSON Jean-Paul

Vice-Président
RANGOD Stéphane

Adjoint responsable
RANGOD Stéphane

Membres
BASSET Yvon
DUVAUX Jean-Pierre
KUNG Mady
LE SOURD Françoise
MALAVALLON Edouard
PATRIARCA Jean François
PEZZONI Isabelle
PILS Jérôme
SAINTE-CROIX Corinne
VEYRAT Sébastien
CHAUVET Bernard
Ø

Urbanisme
14 membres

Président
LAURENSON Jean-Paul

Vice-Présidents
BLONDET Elisabeth
BOYER Alain

Adjoint responsable
BLONDET Elisabeth

Membres
DONGOIS Nathalie
DUVAUX Jean-Pierre
DUVAUX Jean-Pierre
FLOCH Diane
KUNG Mady
LE SOURD Françoise
PATRIARCA Jean François
PINIER Hubert
RANGOD Stéphane
TSHITUNGI Dominique
CHARLIER Jean-Claude
CHAUVET Bernard

Ouverture et analyse des
Offres

Président
LAURENSON Jean-Paul

Membres
Titulaires
BOYER Alain
DUVAUX Jean-Pierre
IMOBESTEG Eric
MAURIN Guy
PATRIARCA Jean-François

Suppléants
CHARLIER Jean-Claude
LE SOURD Françoise
RANGOD Stéphane
TSHITUNGI Dominique
VEYRAT Sébastien

16. VENTES AU DEBALLAGE ORGANISEES PAR LA COMMUNE EN 2013

Le Maire propose au conseil, comme chaque année, d'autoriser les responsables des commissions « Finances – Vie Economique » et « Animations communales – Vie associative et sportive » à organiser une vente au déballage dans le cadre du vide grenier du 8 septembre prochain sur l'esplanade de la Mairie et du marché de Noël du 24 novembre à la salle polyvalente Gaston Laverrière.

Délibération : vote oui à l'unanimité

17. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

F. LE SOURD explique qu'il y a lieu de procéder au tirage au sort de 12 noms sur la liste électorale en vue de l'établissement des listes préparatoires du Jury d'Assises pour l'année 2013. Ne doivent pas être pris en compte les citoyens qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit l'année de constitution de la liste préparatoire.

Le tirage au sort s'effectue par un procédé informatique, dont le processus et les résultats sont suivis sur écran par l'ensemble du conseil. Ont été tirés au sort :

- LAMARA Barbel
- TURPIN Benoît
- POUQUET Michel
- DRUJON D'ASTROS Lise
- WILHELM Raymond
- SCHLAFLI Muriel
- VALLA Célestina
- SAOUMA Corinne
- JAHAN Isabelle
- PABON Martial
- FOLACCI Jean
- HAGUENAUER Anne

18. LIAISON RD35/RD1005 : MOTION

F. LE SOURD donne lecture de la motion sur laquelle le conseil municipal est appelé à se prononcer :

« Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la délibération votée lors de la séance du 28 mars 2013 de la CCPG, demande que cette délibération soit retirée pour les raisons suivantes :

- *le SCOT en vigueur (2007) demandait un tracé « empruntant au maximum les voies existantes » ; or le tracé dit 4 n'emprunte aucunement les voies existantes et ne répond donc pas à l'exigence formulée par le SCoT ;*
- *ce tracé par ailleurs ignore totalement :*
 - *l'habitat existant et les populations résidentes,*
 - *les préconisations environnementales actées par le projet d'Agglo, les lois Grenelle, les dispositions en matière de protection des milieux aquatiques.*

Le conseil municipal tient par ailleurs :

- *à rappeler que l'utilité de cette voie n'a pas été démontrée et qu'elle ne résoudrait en rien les problèmes de mobilité ;*
- *à souligner le caractère paradoxal du vote de l'assemblée qui lors de la même séance a voté l'Agenda 21 et notamment l'action-cadre N° 1-2 : « limiter au maximum l'usage de la voiture » et « promouvoir le plus possible les autres modes de déplacement », ainsi que le volet paysager du SCoT, qui vise à conforter notamment les trames vertes et bleues. »*

Le Maire indique qu'un recours gracieux sera transmis avant la fin de la semaine au président de la CCPG et qu'il reçoit, à sa demande, les représentants de l'association des habitants de Vésegnin le 3 avril.

Délibération : vote oui à l'unanimité

19. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- ✂ **Rénovation des jeux aire de loisirs de Vésegnin** : marché du 11/03/2013 avec la société AGORESPACE d'un montant de 22 103.40 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Mission d'architecte paysagiste conseil - année 2013** : marché du 11/03/2013 avec l'atelier FONTAINE EURL d'un montant de 300.00 € HT par intervention, montant auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur, prestation plafonnée à 14 900 € HT pour l'année 2013.
- ✂ **Prestations Entreprise d'Insertion des jeunes de l'Ain - entretien espaces verts** : marché du 11/03/2013 avec l'EIJA d'un montant de 675.00 € HT par intervention auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur avec une estimation de 34 journées pour l'année 2013.
- ✂ **Brise-soleil maternelle Grands Chênes** : marché du 14/03/2013 avec l'entreprise COPREBAT d'un montant de 11 710.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Sièges de bureau pour bâtiment mairie** : marché du 20/03/2013 avec la société EBI d'un montant de 4 300.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

La séance a été levée à 23h15

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 14 mai 2013